

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du Mardi 21 janvier 2020
Compte-Rendu

Nombre de conseillers :
en exercice : 13

Date de la convocation :
14 janvier 2020

L'an deux mille vingt, vingt-et-un janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, GROSSIN André, GUERINEAU Chantal, PHELIPPEAU Rémy, TESSIER Jean, BOURIEAU Bénédicte, MERCIER Isabelle, PILLET Mireille, GROSSIN Bénédicte.

EXCUSES : GROUSSIN Didier, GODET Jean-Philippe, CHAIGNE Amandine.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Bénédicte GROSSIN

A 19h05, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Date	Fournisseur / Prestataire	Objet	Montant HT	Montant TTC
07/01/2020	TURQUAND	Fourniture de courroie – chaudière église	99.87€	119.84€
07/01/2020	V LOK	Location camion nacelle – dépose des illuminations	553.20€	663.84€
09/01/2020	ERCO	Réparation cellule de refroidissement – restaurant scolaire (CCPA)	347.76€	442.51€
14/01/2020	CREATION GRAPHIQUE	Plaque nominative salle Ernest Renaud	419.00€	502.80€
14/01/2020	CREATION GRAPHIQUE	Enseigne salle Ernest Renaud	728.00€	873.60€
15/01/2020	DESLANDES	Fournitures d'entretien Restaurant Scolaire (CCPA)	108.40€	130.08€
15/01/2020	BODET	Réparation panneau affichage salle omnisports	441.00€	529.20€
16/01/2020	DESLANDES	Fournitures d'entretien Ecole publique (CCPA)	156.63€	187.96€
16/01/2020	DESLANDES	Fournitures d'entretien Centre de Loisirs (CCPA)	180.13€	216.16€
16/01/2020	DESLANDES	Fournitures d'entretien Restaurant Scolaire (CCPA)	205.89€	247.07€
16/01/2020	DESLANDES	Fournitures d'entretien Salle Polyvalente	633.67€	760.40€
20/01/2020	VPI	Extincteurs : salle des sports et centre socio-culturel	486.70€	584.04€

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

Réf. 01 : REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de réhabilitation du presbytère en mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau fonds de concours a été mis en place par la Communauté de communes du Pays des Achards « Fond de concours CRT ». La commune peut prétendre à une aide de 29 814€.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère en mairie.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE				
DEPENSES (HT)		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	32 475.21€	DETR (rénovation énergétique et accessibilité PMR)	108 180.60€	25.56%
Travaux	378 753.38€	SyDEV (rénovation énergétique)	75 031.00€	17.72%
Autres frais (publication étude diagnostique, contrôle technique...)	12 085.96€	Région (rénovation énergétique)	12 490.00€	2.95%
		Fonds de Concours CCPA (réhabilitation de bâtiments communaux)	29 814.00€	7.04%
		Auto-Financement	197 798.95€	46.73%
TOTAL	423 314.55€	TOTAL	423 314.55€	100.00%

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le plan de financement et **AUTORISE** M. Le Maire a déposé une demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour un montant de 29 814.00€.

Réf. 02 : REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE : LOT N°5 – COUVERTURE TUILES : ATTRIBUTION DU MARCHE

Lors du conseil municipal du 6 juin 2019, le lot n°5-couverture tuiles du marché de réhabilitation du presbytère en mairie a été déclaré infructueux en raison d'absence d'offre.

Une nouvelle consultation sans publicité et sans mise en concurrence préalable a été effectuée du 11 au 24 juin 2019. Aucune offre n'a été reçue. Par délibération n°7 du conseil municipal du 27 juin 2019, il a été décidé de classer le lot n°5 sans suite.

Au vu de l'avancée des travaux, il a été décidé de renouveler la consultation du lot n°5 – couverture tuiles, en consultant de nouvelles entreprises.

6 entreprises ont été consultées : 2 ont présentées une offre et 1 à faire savoir qu'elle ne répondrait pas du fait de la distance du chantier (Beauvoir sur Mer).

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

ENTREPRISES	MONTANT HT	INTERVENTION
SARL PAUVERT William (agence de ST REVEREND)	16 632.97€	A compter du 17 février 2020
SARL VINCENT COUVERTURES (La GENETOUBE)	17 674.70€	Fin février 2020

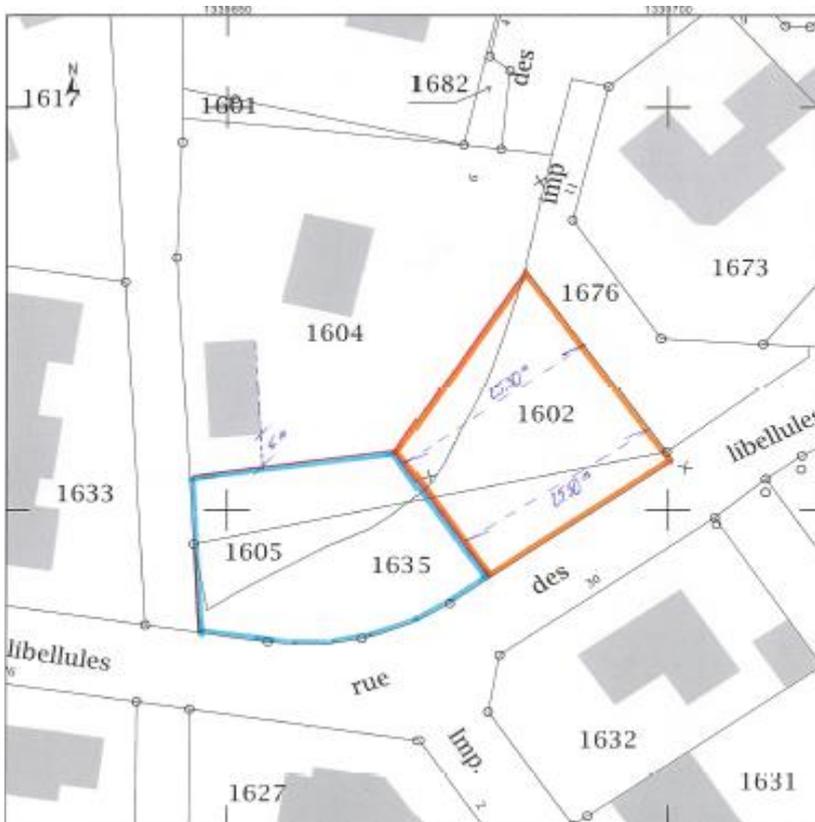
VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché de couverture tuiles à l'entreprise SARL PAUVERT William pour un montant de 16 632.97€ HT et **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : VENTE DE TERRAINS RUE DES LIBELLULES : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille MIGNE souhaite d'associer avec la commune pour la vente de parcelles rue des Libellules.

En effet, Mme MIGNE Rachel souhaite diviser ses parcelles cadastré AB n° 1602 et 1604 et propose que la commune s'associe à son projet en incluant les parcelles communales n°1605 et 1635 et ainsi proposer des parcelles plus grandes à la vente.

Monsieur le Maire présente la proposition du géomètre :



VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- S'ASSOCIER avec la famille MIGNE Rachel avec de proposer 2 parcelles non viabilisé, à la vente,
- FIXER le prix de vente à 80.00€ TTC
- PARTAGER les coûts de bornage en 2 et de PERCEVOIR les recettes en fonction de la superficie appartenant à la commune.

Réf. 04: CONTRAT VENDEE TERRITOIRE : AVENANT

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers la suppression de la clause générale de compétences.

Pour les communautés de communes et d'agglomération, la loi NOTRe a confirmé le mouvement de consolidation des intercommunalités en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et en renforçant le degré d'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Dans ce contexte, le Département de la Vendée a proposé aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires.

A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

Le 22 mars 2017 le Comité Territorial de Pilotage s'est réuni afin de valider une première liste d'opérations financées dans le cadre du Contrat Vendée Territoires de la Communauté de la Communes du Pays des Achards,

adopté en Assemblée Délibérante **le 5 avril 2017**. Puis, le **17 septembre 2019**, dans le cadre de la clause de revoyure, le Comité Territorial de Pilotage s'est à nouveau réuni pour mettre à jour cette liste de projets et l'avenant au Contrat Vendée Territoires de la Communauté de la Communes du Pays des Achards a été adopté en Assemblée Délibérante **le 13 décembre 2019**.

Il est désormais proposé d'approuver le projet d'avenant au contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards, la Communauté de Communes et le Département.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant au Contrat Vendée Territoire comprenant la liste des projets tels que présentés dans le tableau joint à la délibération et **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous actes d'afférent au dossier.

Questions diverses :

- Des personnes se sont manifestés pour louer le local de l'ancien Vival afin d'y installer un restaurant. Après plusieurs visites, ils ont validé leur souhait de louer le local. Un plan d'aménagement intérieur va être proposé afin de discuter de la répartition des coûts. Ils souhaitent une ouverture de leur activité pour le mois de juin 2020.
- Commission bâtiments : lundi 27 janvier 2020 à 14h30
- Commission vie scolaire : lundi 10 février 2020 à 18h30
- Commission vie sociale : mardi 11 février 2020 à 18h30
- Commission finances : lundi 17 février 2020 à 18h00
- Une naissance, un arbre : samedi 29 février 2020 à 11h00 au Fief des Rainettes
- Prochain conseil municipal : jeudi 27 février 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Saint Julien des Landes, le 21 janvier 2020
Le Maire, Joël BRET